20 Juillet 1946

Monsieur le Président de la Ligue du Centre de football associath 16 Rue Grande

Chateauroux

Monsieur le Président

Suivant ainsi les conseils de M. Martal avec lequel quatre membres habilités de notre comité directeur ont eu un entretien samedi I3Juillet, nous avons l'honneur de vous transmettre, ci joint, un rapport retraçant l'historique de l'. Union Sportive Vendômeise.

Vous n'ignorez pas sans doute les hautes raisons sportives qui présidèrent à sa naissance ainsi que les buts poursuivis.

Il semble, au moins momentanément, et ce malgré des engagements formels, que le P.L.V. veuil le dénoncer les accords.

Il risque cette manoeuvre au moment même

où nous entreprenons un gros effort en vue de la saison prochaine, en pleine période de mutations de renouvellement de licences.

prévu un tel retour offensif et nous estimions inutile de prendre des précautions qu'un contrat

moins sérieux nous eut incitéed'envisager.

Nous conformant au règlement, nous n'avions demandé à aucun des joueurs de demissionner dans les délais impartis, ni de signer à l'U.S.V. av-

ant le 15 juillet.

cision du P.L.V. émane de membres d'un conseil divade d'administration gérant les intérêts d'une société té à activités multiples et non des responsables de la sections sportive, siègeant maintenant au conseil de l'U.S. Vendômoise. Muance!

Il est utile de vous faire part que cette volte face a été motivée par l'attitude hostile d'une vingtaine de membres actifs (dont une dizaine de joueurs) alors qu'une immense majorité s'est prononcée en faveur de l'unité -(près de deux cents suffrages);

Nous regrettons de devoir mentionner que des raisons sportivés he sont pas en cause mais qu'il faudrait plutôt attribuer ce comportement à un souci de défense d'intérêts disons idéalistes

Bien qu'en droit notre dossier paraisse was inattaquable, cette contradiction est de nature à nous causer un grave préjudice et risquerait de rndre caducs les efforts que nous entreprenons pour regrouper toute la jeunesse sportive.

Il conviendrait peut être que la Ligue, aux destinées de laquelle vous présidez ave tant de bonheur, tranchât le différent en mettant, d'une façon définitive, l'accent sur la valabilité de la fusion précédemment acceptée, entérinée par la

F.F.F. ET en homologuât la durée.

Nous gardons l'impression qu'un arrêt rendu rendu dans cette esprit aiderait grandement à la volonté médiatrice de la Municipalité. Nous pensons à bon droitqu'il apparaitrait à certains membres du conseil d'administration du P.L.V. ? profanes en jurisprudence sportive, se maintenant

dans une position de retrait plus par sentiment de fidèlité à une entité que par décision, un argument décisif, les libérant d'une reprise jugée par beaucoup d'entre eux difficilement réalisable.

Ainsi, un apaisement fécond pourrait rapideme ment se manifester qui éviterait d'avoir recours à une procèdure sans relief comme sans utilité,

l'unité de la jeunesse considérée. Nous regrèttons ? Monsieur le Président, d'user de votre juridiction mais c'est avec confiance

que nous requérons votre autorité.

Nous vous proins de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

> Pour le comité directeur le Président de l'U.S.V.

SERGE WATREMEZ

que les ambitions du P.L.V. se borneraient à faire évoluer SON EQUIPE au cours de la compétition de deuxième division abandonnant ainsi les prérogative de promrtion d'honneur, gagnées par les équipes précédentes, répétons le fruit d'une entente P.L.V. P.V.